

Capacités contributives des assujettis de l'économie informelle du régime général de sécurité



International
Labour
Organization



Social Protection
& Public Finance Management



Plan de la présentation

□ introduction

□ Cadre théorique de l'étude

□ Résultats de l'étude

- Structure de la population togolaise selon le niveau de vie et les dépenses
- Acteurs socioéconomique assujettis à la CNSS et leur contribution au régime de sécurité sociale au Togo
- Niveau de revenu et capacités contributives des assujettis relevant du secteur informel
- Classification des assujettis du secteur informel au régime de sécurité sociale selon leur capacité contributive
- Revenus et capacités contributives des assujettis au régime de sécurité sociale pour la pension de retraite et l'assurance maladie

□ Conclusion et recommandation

Introduction

Au Togo, plus de 80% de la population active exerce dans l'économie informelle.

L'économie informelle est définie par l'OIT comme toute activité économique réalisée par des travailleurs ou des unités économiques qui n'est pas couverte ou est insuffisamment couverte (selon la loi ou en pratique) par des dispositions officielles

Manque de mécanismes pouvant aider les populations à faire face aux risques sociaux à savoir: perte de revenus et soins de santé

Le présent rapport fournit une classification des assujettis du secteur informel au régime général de sécurité sociale selon leur capacité contributive, afin de servir d'outil aux organismes de protection sociale.

Cadre théorique de l'étude

❑ Objectifs de l'étude

L'objectif principal est de contribuer à l'extension effective du régime général de sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle.

De façon spécifique, il s'agit d'élaborer la classification des futurs assujettis du régime général de sécurité sociale (travailleurs du secteur privé formel non compris) selon leur capacité contributive.

❑ Résultats attendus

- une structure de la population selon le niveau de vie et les dépenses de santé est réalisée ;
- une méthodologie permettant d'identifier et mettre à jours le niveau de revenu de chaque individu et de déterminer la capacité contributive ;
- une Classification des assujettis du régime général de sécurité sociale selon la capacité contributive.

Cadre théorique de l'étude

□ Méthodologie de l'étude

La présente étude est basée sur l'exploitation des bases de données d'enquête. Des analyses descriptives ont été réalisées en combinant les analyses univariées et bivariées.

Les bases de données utilisées sont celles de l'enquête du questionnaire des indicateurs de base de bien être (QUIBB) réalisée en 2015, de l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI) réalisée en 2017, de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) réalisée en 2019.

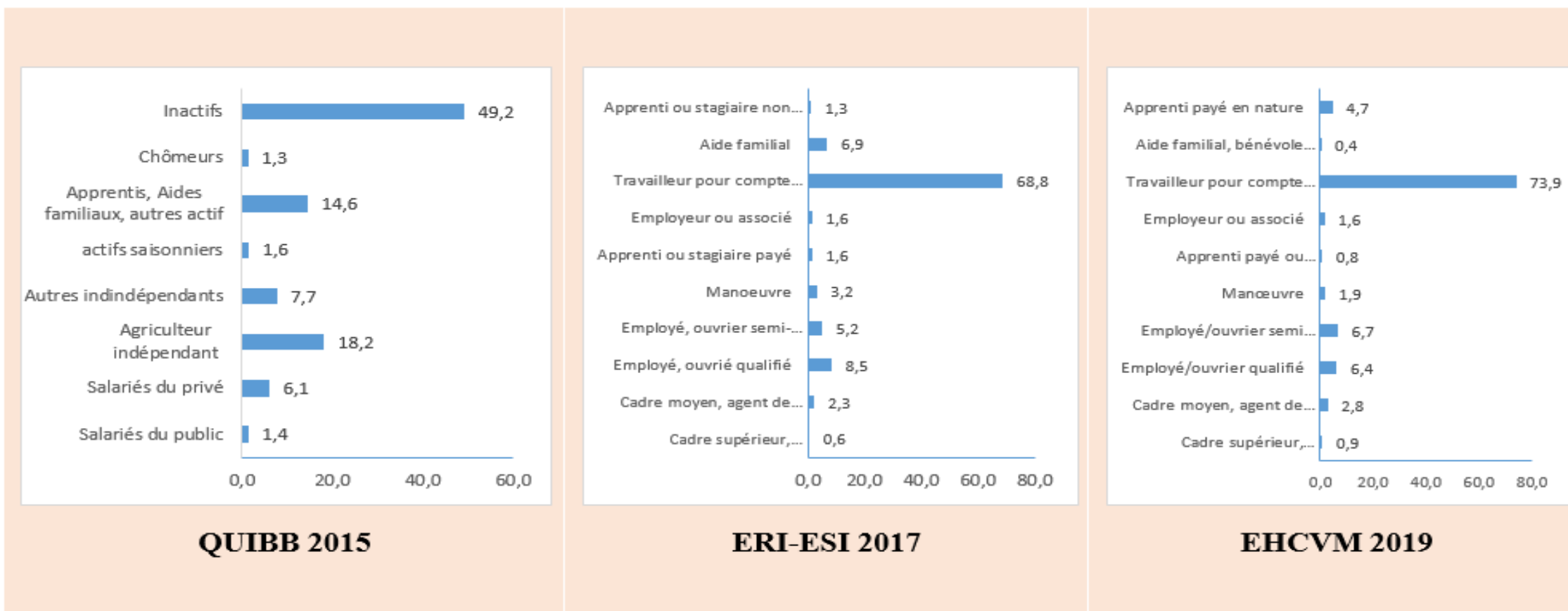
Les principales variables d'intérêt sont, en tenant compte des objectifs fixé par l'étude, le revenu de l'activité, les dépenses, les catégories socioprofessionnelles, les secteurs institutionnels des entreprises où travaillent les enquêtés.

Les analyses ont été faites à l'aide des logiciels STATA, Spss et Excel.

Des calculs actuariels ont été faits en vue de déterminer les contributions et les revenus de remplacement des futurs assujettis du régime général de sécurité sociale relevant du secteur informel par catégories socioprofessionnelles sur la base des revenus estimés afin d'en tirer des conclusions et recommandation.

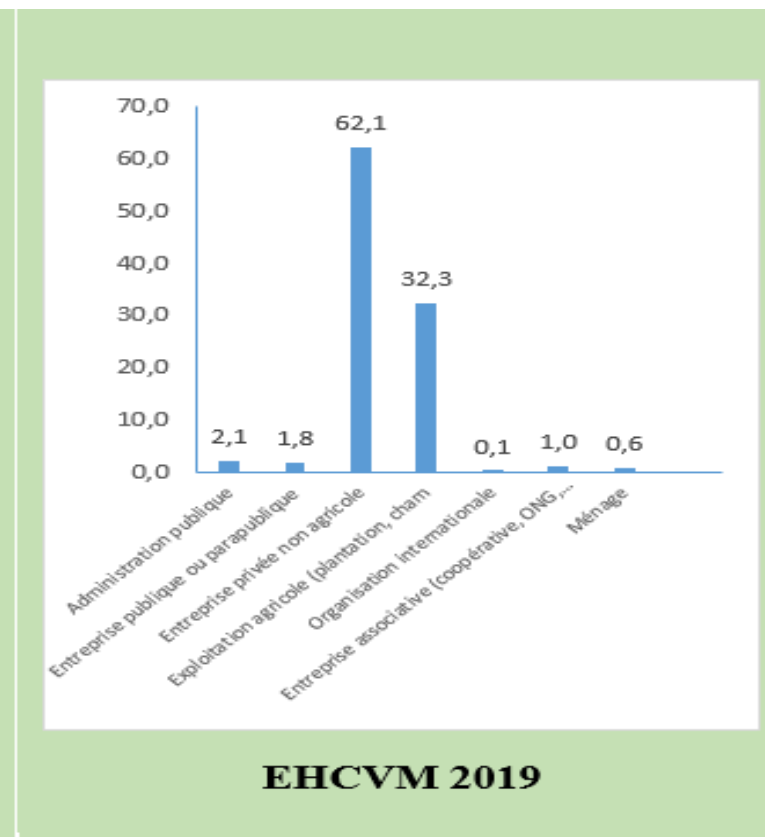
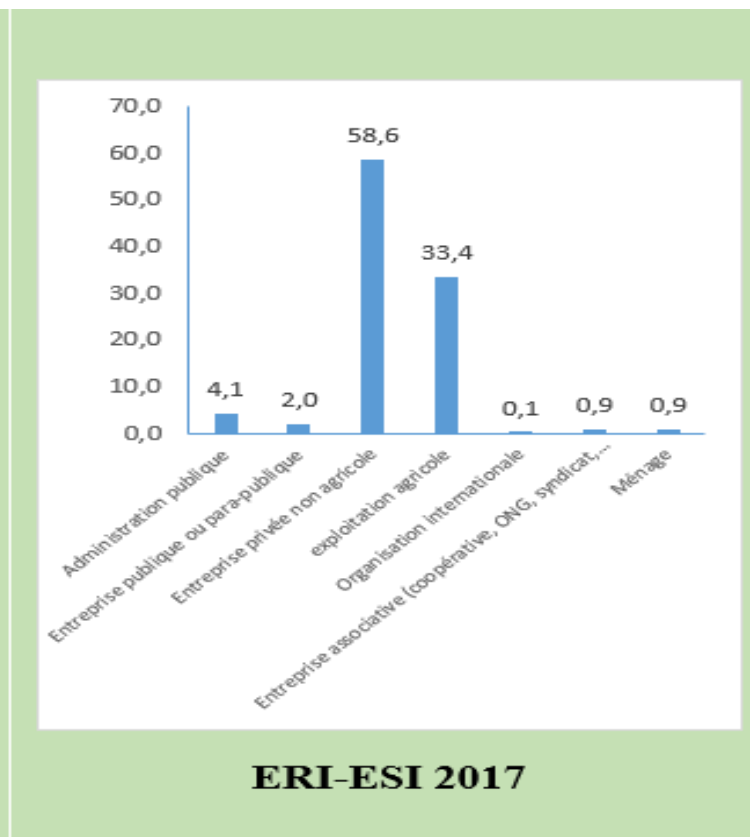
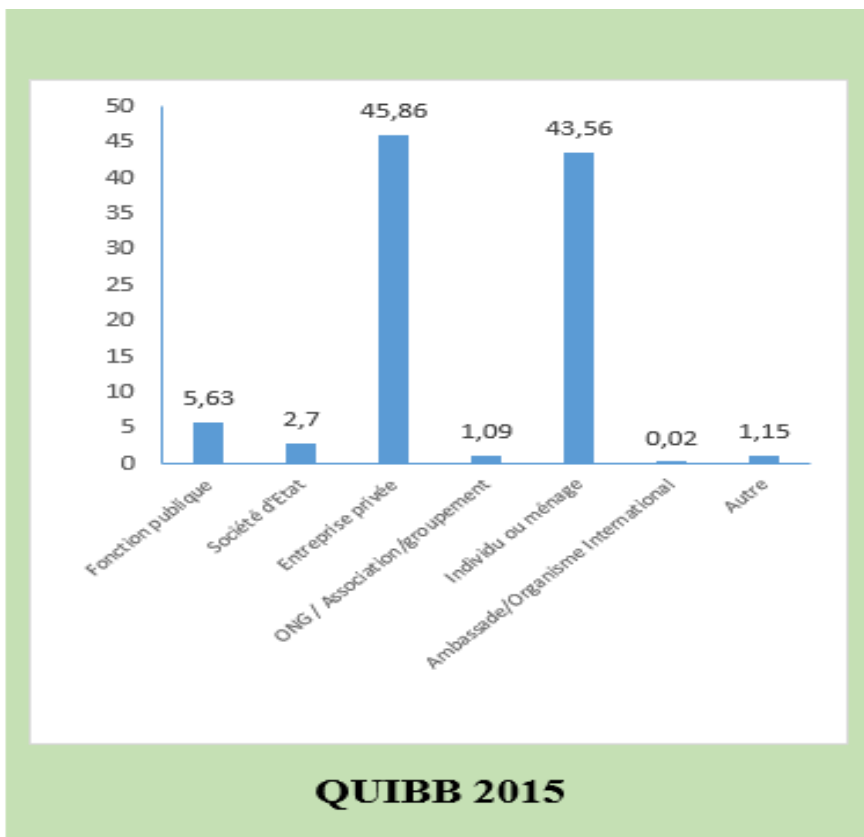
Structure de la population togolaise selon le niveau de vie et les dépenses

Répartition de la population en emploi par catégorie socioprofessionnelle (les trois enquêtes)



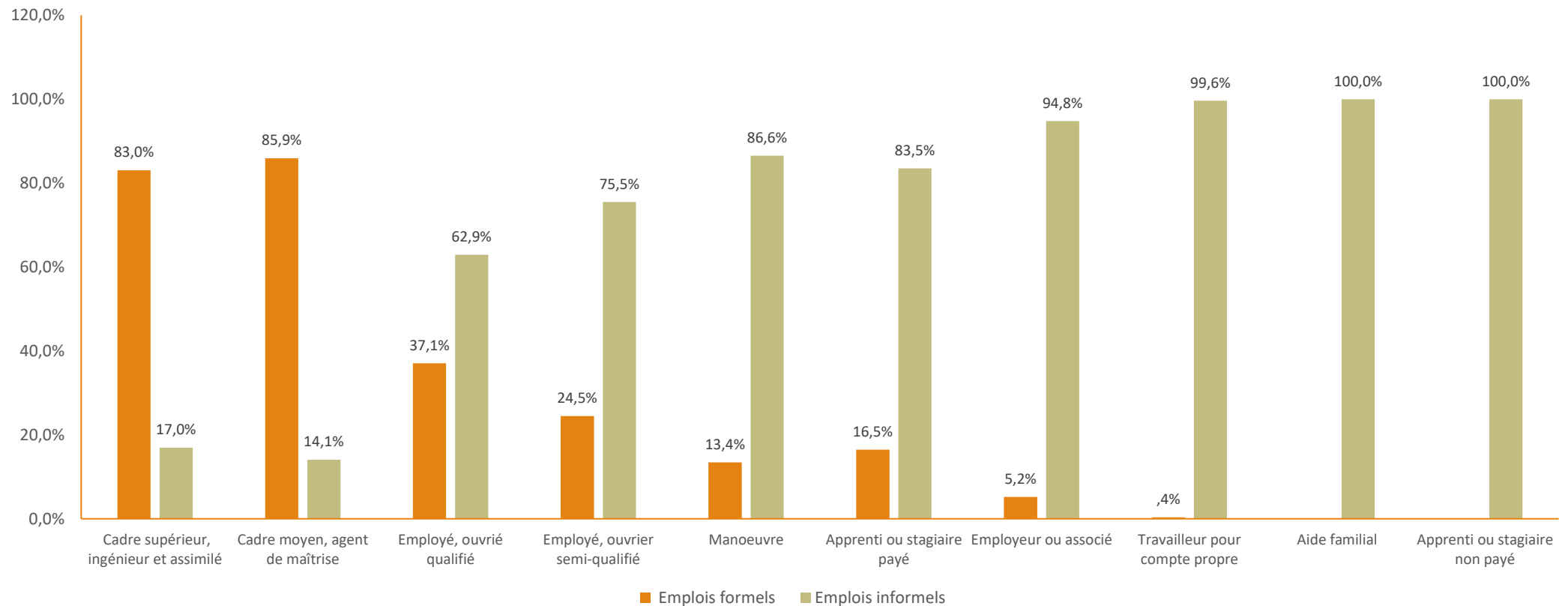
Structure de la population togolaise selon le niveau de vie et les dépenses

Répartition de la population en emploi par secteur institution (les trois enquêtes)



Structure de la population togolaise selon le niveau de vie et les dépenses

Répartition de la population en emploi par catégorie socioprofessionnelle et statut d'informalité

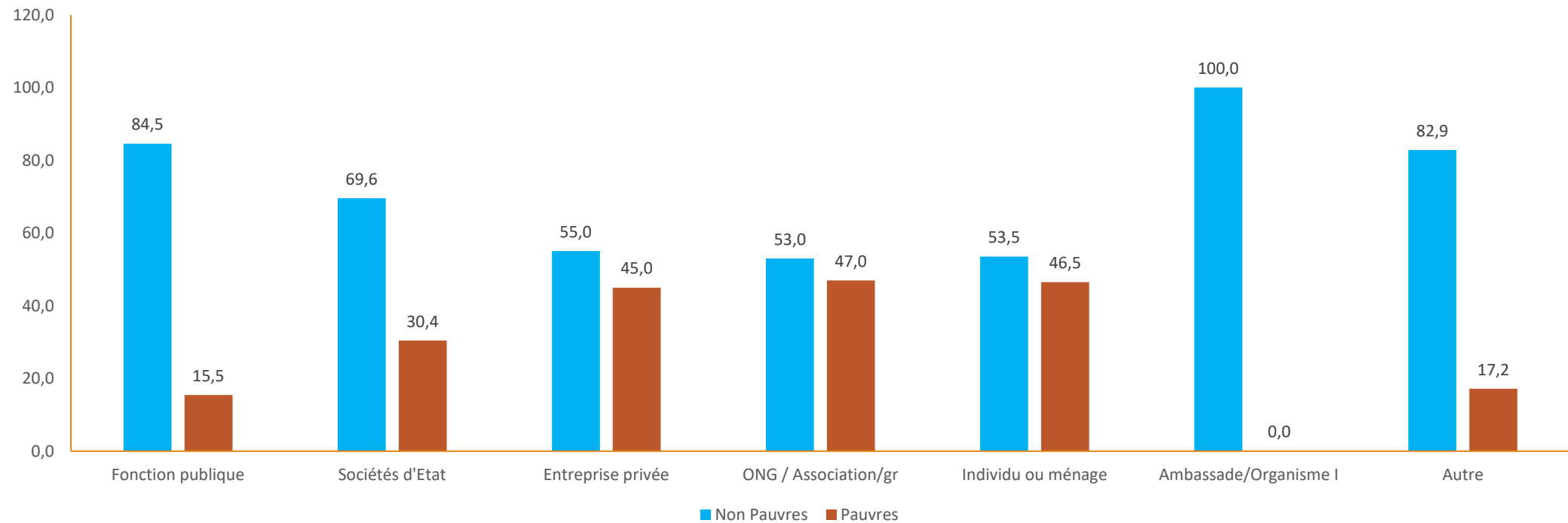


Structure de la population togolaise selon le niveau de vie et les dépenses: Répartition des travailleurs informels par catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Cadre supérieur, ingénieur et assimilé	2 549	0,3%	0	0,0%	2 549	0,1%
Cadre moyen, agent de maîtrise	6 923	0,7%	1 815	0,1%	8 738	0,4%
Employé, ouvrier qualifié	108 324	10,8%	24 861	2,0%	133 185	5,9%
Employé, ouvrier semi-qualifié	64 830	6,5%	30 389	2,5%	95 219	4,2%
Manoeuvre	49 988	5,0%	16 524	1,3%	66 512	3,0%
Apprenti ou stagiaire payé	17 066	1,7%	15 473	1,2%	32 539	1,5%
Employeur ou associé	22 932	2,3%	14 437	1,2%	37 369	1,7%
Travailleur pour compte propre	674 954	67,2%	1 005 512	81,2%	1 680 466	74,9%
Aide familial	42 320	4,2%	114 489	9,2%	156 809	7,0%
Apprenti ou stagiaire non payé	15 079	1,5%	15 475	1,2%	30 554	1,4%
Ensemble	1 004 965	100,0%	1 238 975	100,0%	2 243 940	100,0%

Structure de la population togolaise selon le niveau de vie et les dépenses

Répartition de la population en emploi par catégorie socioprofessionnelle et statut de pauvreté



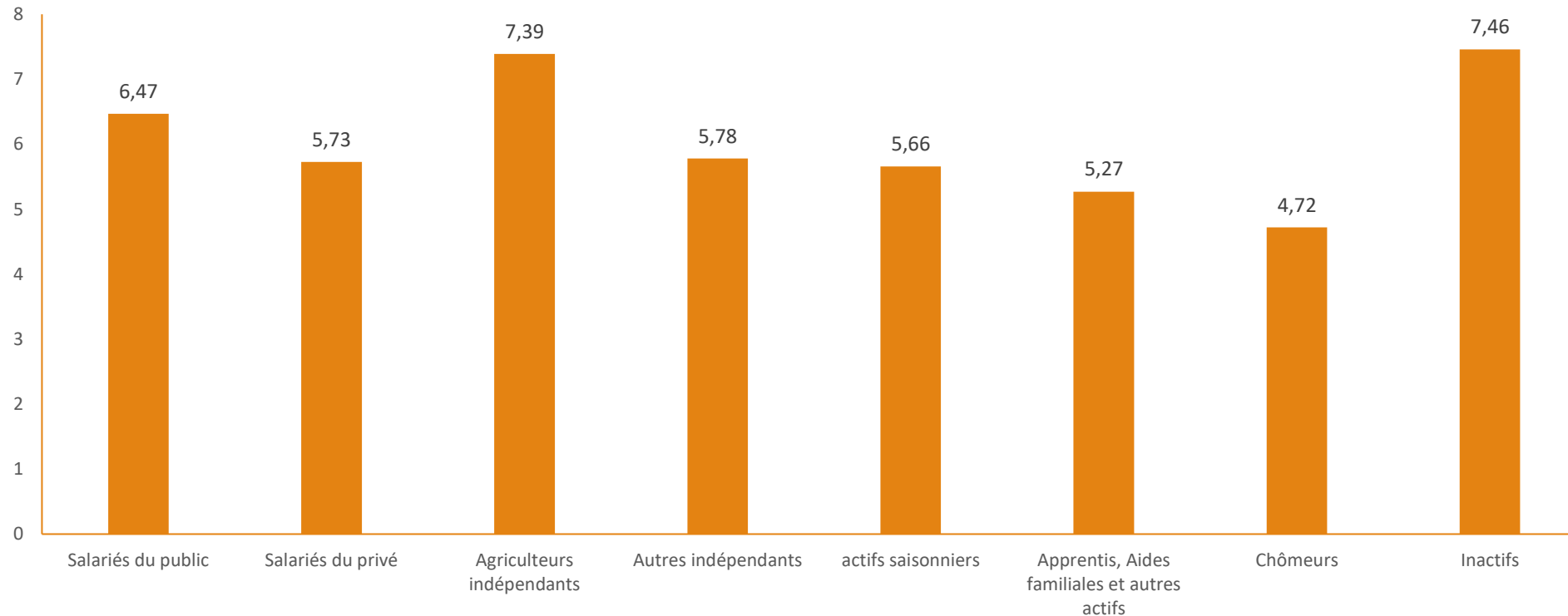
Structure de la population togolaise selon le niveau de vie et les dépenses

Répartition de la population en emploi selon le niveau de dépense moyenne mensuelle par catégorie socioprofessionnelle et secteur institutionnel

	Cadre supérieur, ingénieur et assimilé	Cadre moyen, agent de maîtrise	Employé/ouvrier qualifié	Employé/ouvrier semi qualifié	Maœuvre	Apprenti payé ou stagiaire payé	Employeur ou associé	Travailleur pour compte propre	Aide familial, bénévole payé en nature ou espèce	Apprenti payé en nature
Administration publique	77 904	60 125	48 603	35 958	37 360	22 386				
Entreprise publique ou parapublique	131 884	74 289	53 273	41 772	32 206	72 294				43 625
Entreprise privée non agricole	188 104	118 023	56 934	48 579	41 956	56 839	59 933	40 203	49 044	34 183
Exploitation agricole (plantation, champs, ferme, élevage, pêche, ...)		25 217	28 667	19 751	29 506	,	38 271	21 330	24 191	20 564
Organisation internationale	235 522	160 219	82 882							
Entreprise associative (coopérative, ONG, syndicat,.etc.)	173 624	61 284	49 008	40 531	25 809	28 826				52 756
Ménage			45 351	41 145	29 227					

Structure de la population togolaise selon le niveau de vie et les dépenses

Part des dépenses santé dans la dépense totale selon Catégorie socio-économique du chef du ménage (QUIBB 2015)



Structure de la population togolaise selon le niveau de vie et les dépenses

Capacité contributive annuelle selon les catégories socioéconomiques

Classe de la population	Effectif de la population	Contribution individuelle	Contribution de la classe
Personnes Non en emploi	1 770 402	15 123	26 774 136 791
Apprenti et aide familiale	305 916	14 446	4 419 145 392
Agriculteur indépendant	1 308 836	9 231	12 082 129 937
Travailleur saisonniers	82 519	13 807	1 139 355 227
Travailleurs indépendants	381 529	12 336	4 706 537 057
Salarié du publique ou du privé	374 798	16 966	6 358 976 407
Ensemble du pays	4 224 000		55 480 280 811

Structure de la population togolaise selon le niveau de vie et les dépenses

Montants à payer suivant la taille des ménages extension aux artisans

Taille de ménage	Montant cotisation annuelle	Forfait outils de prise en charge	Total à payer
Ménage d'une personne	12 000	2 000	14 000
Ménage de deux (02) personnes	24 000	2 000	26 000
Ménage de trois (03) à quatre (04) personnes	30 000	2 000	32 000
Ménage de cinq (05) à six (06) personnes	36 000	2 000	38 000

Acteurs socioéconomique assujettis à la CNSS et leur contribution au régime de sécurité sociale au Togo

Assujettis au régime général de sécurité sociale

Selon l'article 3 du code de sécurité sociale, sont obligatoirement assujettis au régime général de sécurité sociale, tous les travailleurs soumis aux dispositions du code du travail

pour l'ensemble des branches, sont aussi assujettis, les travailleurs indépendants relevant des divers secteurs d'activités, notamment les avocats, les architectes, les notaires, les huissiers, les commissaires-priseurs, les médecins ;

pour l'ensemble des branches, les ministres des cultes sont assujettis ;

pour les branches des pensions et des prestations familiales, sont assujettis, les travailleurs de l'économie informelle ;

pour la branche des risques professionnels uniquement, sont assujettis, les élèves des écoles de formation professionnelle, les apprentis et les stagiaires pour les risques survenus par le fait ou à l'occasion de leur formation, apprentissage ou stage.

Acteurs socioéconomique assujettis à la CNSS et leur contribution au régime de sécurité sociale au Togo

Assiette de cotisation

Selon l'article 12 de la loi n° 006- 2011 portant code de sécurité sociale, les cotisations dues au titre du régime général de sécurité sociale sont assises sur l'ensemble des rémunérations perçues par les personnes assujetties, y compris les indemnités, primes, gratifications, commissions et tous autres avantages en espèces, ainsi que la contre-valeur des avantages en nature, mais à l'exclusion des remboursements de frais et des prestations familiales. L'évaluation des avantages en nature est faite conformément aux textes en vigueur en la matière

Le montant des rémunérations servant de base au calcul des cotisations ne peut être inférieur au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) en vigueur sur le territoire national.

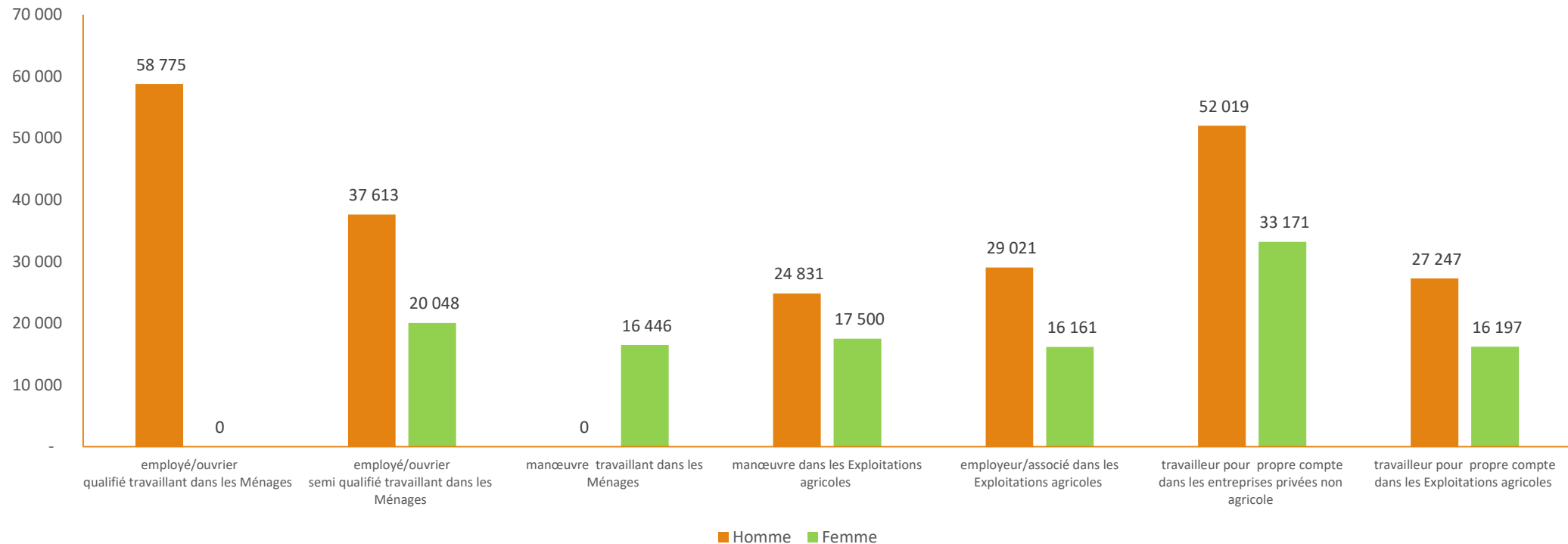
Acteurs socioéconomique assujettis à la CNSS et leur contribution au régime de sécurité sociale au Togo

Synthèse des taux de cotisation actuellement en vigueur selon les assujettis

Acteurs socioéconomique assujettis	Taux de cotisation	Part employeur
<input type="checkbox"/> <u>Pour l'ensemble des branches</u> <input checked="" type="checkbox"/> les salariés de l'état et des collectivités territoriales et des établissements publics ne bénéficiant pas d'un autre régime en vertu de dispositions législatives ou réglementaires particulières; <input checked="" type="checkbox"/> Travailleurs indépendants (avocats, commissaires-priseurs, médecins, pharmaciens, experts comptables, entrepreneurs...) <input checked="" type="checkbox"/> les ministres des cultes	21,5%	17,5%
<input type="checkbox"/> <u>Pour les branches des pensions et de prestations familiales</u> <input checked="" type="checkbox"/> travailleurs de l'économie informelle	19,5%	
<input type="checkbox"/> <u>Seulement la branche des risques professionnels</u> <input checked="" type="checkbox"/> élèves des écoles de formation professionnelle <input checked="" type="checkbox"/> apprenti et stagiaire <input checked="" type="checkbox"/> les agents publics relevant des différents statuts de la fonction publique en position de détachement et qui ne sont pas couverts par une assurance contre les risques professionnels	2%	

Niveau de revenu et capacités contributives des assujettis relevant du secteur informel

Répartition par sexe et par catégorie socioprofessionnelle des assujettis du secteur informel selon le revenu mensuel moyen estimé



Niveau de revenu et capacités contributives des assujettis relevant du secteur informel

Répartition par sexe des assujettis du secteur informel selon le revenu mensuel moyen estimé et la capacité contributive

Assujettis	Homme		Femme	
	Revenu informel	Cotisation mensuelle	Revenu informel	Cotisation mensuelle
employé/ouvrier qualifié travaillant dans les Ménages	58 775	11 461		
employé/ouvrier semi qualifié travaillant dans les Ménages	37 613	7 335	20 048	3 909
manœuvre travaillant dans les Ménages			16 446	3 207
manœuvre dans les Exploitations agricoles	24 831	4 842	17 500	3 413
employeur/associé dans les Exploitations agricoles	29 021	5 659	16 161	3 151
travailleur pour propre compte dans les entreprises privées non agricole	52 019	10 144	33 171	6 468
travailleur pour propre compte dans les Exploitations agricoles	27 247	5 313	16 197	3 158

Niveau de revenu et capacités contributives des assujettis relevant du secteur informel

Répartition par sexe des assujettis du secteur informel selon le revenu mensuel moyen estimé tenant compte des revenus secondaires et la capacité contributive

Assujettis	Homme		Femme	
	Revenu informel	Cotisation mensuelle	Revenu informel	Cotisation mensuelle
employé/ouvrier qualifié travaillant dans les Ménages	58 775	11 461		
employé/ouvrier semi qualifié travaillant dans les Ménages	37 613	7 335	20 048	3 909
manœuvre travaillant dans les Ménages			16 446	3 207
manœuvre dans les Exploitations agricoles	24 831	4 842		
employeur/associé dans les Exploitations agricoles	32 176	6 274	17 865	3 484
travailleur pour propre compte dans les entreprises privées non agricole	55 568	10 836	35 675	6 957
travailleur pour propre compte dans les Exploitations agricoles	29 814	5 814	18 812	3 668

Classification des assujettis du secteur informel au régime de sécurité sociale selon leur capacité contributive

Le revenu le plus bas est observé auprès des manœuvres travaillant dans les ménages, autrement dit les « gens de maisons » sans qualification. Si on considère cette catégorie de travailleurs comme celle avec le plus faible revenu mensuel, nous pouvons constater que la contribution minimale du secteur informel est d'environ trois mille francs. A revenu inchangé et pour un taux de cotisation réglementaire de 19,5% du revenu, la pension minimale après quinze (15) années de cotisations est d'environ trois mille francs soit 20% de taux de remplacement.

Précisons qu'en général, dans ce secteur, la marge de progression des revenus n'est pas très grande ce qui implique des montants de prestations semblables aux cotisations versées (confer tableau ci-dessous).

Classification des assujettis du secteur informel au régime de sécurité sociale selon leur capacité contributive

Revenus et capacités contributives des assujettis au régime sécurité sociale selon le système de répartition

Assujettis	Revenu informel	Cotisation mensuelle	Revenu restant après déduction des cotisations	Pension mensuelle réglementaire
employé/ouvrier qualifié travaillant dans les Ménages	58 775	11 461	47 313	11 755
employé/ouvrier semi qualifié travaillant dans les Ménages	22 228	4 334	17 894	4 446
manœuvre travaillant dans les Ménages	16 466	3 211	13 255	3 293
manœuvre dans les Exploitations agricoles	23 921	4 665	19 256	4 784
employeur/associé dans les Exploitations agricoles	22 883	4 462	18 421	4 577
travailleur pour propre compte dans les entreprises privées non agricole	40 902	7 976	32 926	8 180
travailleur pour propre compte dans les Exploitations agricoles	25 549	4 982	20 567	5 110

Classification des assujettis du secteur informel au régime de sécurité sociale selon leur capacité contributive

Revenus et capacités contributives des assujettis au régime sécurité sociale selon le système de capitalisation

Assujettis	Revenu informel	Cotisation mensuelle	Revenu restant après déduction des cotisations	Pension mensuelle règlementaire
employé/ouvrier qualifié travaillant dans les Ménages	58 775	11 461	47 313	14 306
employé/ouvrier semi qualifié travaillant dans les Ménages	22 228	4 334	17 894	5 410
manœuvre travaillant dans les Ménages	16 466	3 211	13 255	4 008
manœuvre dans les Exploitations agricoles	23 921	4 665	19 256	5 822
employeur/associé dans les Exploitations agricoles	22 883	4 462	18 421	5 570
travailleur pour propre compte dans les entreprises privées non agricole	40 902	7 976	32 926	9 955
travailleur pour propre compte dans les Exploitations agricoles	25 549	4 982	20 567	6 219

Classification des assujettis du secteur informel au régime de sécurité sociale selon leur capacité contributive

Revenus et capacités contributives des assujettis par corps de métier au régime sécurité sociale selon le système de capitalisation

Corps de métiers	Revenu moyen mensuel	Cotisation mensuelle	répartition (système actuel) Pension mensuelle	capitalisation à taux d'intérêt annuel de 3,5% Pension mensuelle en supposant une espérance de vie de 16 ans à partir de 60 ans
Agriculteur de cultures commerciales	27 471	5 357	5 494	6 686
Cultivateur	23 932	4 667	4 786	5 825
Maraicher	49 072	9 569	9 814	11 944
ouvrier qualifié de l'agriculture	30 046	5 859	6 009	7 313
Eleveur de bétail	85 034	16 582	17 007	20 697
Agriculteur de cultures vivrières	21 104	4 115	4 221	5 137
maçon	58 212	11 351	11 642	14 169
Mécanicien garagiste	40 615	7 920	8 123	9 886
Mécanicien réparateur de petit engin	36 268	7 072	7 254	8 828
Electricien bâtiment	43 901	8 561	8 780	10 685
Boucher	68 079	13 275	13 616	16 570
Menuisier	41 843	8 159	8 369	10 184
tailleur	33 916	6 614	6 783	8 255
couturière	30 746	5 995	6 149	7 483
Cordonier	34 103	6 650	6 821	8 301
Conducteur de moto taxi	56 624	11 042	11 325	13 782
Chauffeur de taxi	45 014	8 778	9 003	10 956
Conducteur de camion	81 005	15 796	16 201	19 716
Domestique, bonne, aide ménagère	19 839	3 869	3 968	4 829
Main d'œuvre agricole	18 186	3 546	3 637	4 426
Chef cuisinier	63 199	12 324	12 640	15 382
Cuisinier	42 860	8 358	8 572	10 432
Vendeur de légume et arachide tous les condiments	48 854	9 526	9 771	11 891
Vendeur de fruits	42 800	8 346	8 560	10 417
Vendeur d'aliments	34 213	6 672	6 843	8 327
Commerçant en magasin (gros et détail)	49 070	9 569	9 814	11 943

Classification des assujettis du secteur informel au régime de sécurité sociale selon leur capacité contributive

Revenus et capacités contributives des assujettis au régime de sécurité sociale pour la pension de retraite et l'assurance maladie

Assujettis	Revenu mensuel moyen informel	Cotisation mensuelle pour la retraite	Cotisation mensuelle pour l'assurance maladie	Cotisation totale
employé/ouvrier qualifié travaillant dans les Ménages	58 775	11 461	1 167	12 628
employé/ouvrier semi qualifié travaillant dans les Ménages	22 228	4 334	1 167	5 501
manœuvre travaillant dans les Ménages	16 466	3 211	1 167	4 378
manœuvre dans les Exploitations agricoles	23 921	4 665	1 167	5 832
employeur/associé dans les Exploitations agricoles	22 883	4 462	1 167	5 629
travailleur pour propre compte dans les entreprises privées non agricole	40 902	7 976	1 167	9 143
travailleur pour propre compte dans les Exploitations agricoles	25 549	4 982	1 167	6 149

Classification des assujettis du secteur informel au régime de sécurité sociale selon leur capacité contributive

Revenus et capacités contributives des assujettis au régime de sécurité sociale pour la pension de retraite et l'assurance maladie (extension de la règle de cotisation des agents publics)

Assujettis	Revenu mensuel moyen informel	Cotisation mensuelle pour la retraite	Cotisation mensuelle pour l'assurance maladie	Cotisation totale
employé/ouvrier qualifié travaillant dans les Ménages	58 775	11 461	2 057	13 518
employé/ouvrier semi qualifié travaillant dans les Ménages	22 228	4 334	778	5 112
manœuvre travaillant dans les Ménages	16 466	3 211	576	3 787
manœuvre dans les Exploitations agricoles	23 921	4 665	837	5 502
employeur/associé dans les Exploitations agricoles	22 883	4 462	1 602	6 064
travailleur pour propre compte dans les entreprises privées non agricole	40 902	7 976	2 863	10 839
travailleur pour propre compte dans les Exploitations agricoles	25 549	4 982	1 788	6 770

Classification des assujettis du secteur informel au régime de sécurité sociale selon leur capacité contributive

Revenus et capacités contributives des assujettis par corps de métier au régime de sécurité sociale pour la pension de retraite et l'assurance maladie

Corps de métiers	Revenu moyen mensuel	Cotisation mensuelle pour la retraite	Cotisation mensuelle assurance maladie	Cotisation totale
Agriculteur de cultures commerciales	27 471	5 357	1 167	6 524
Cultivateur	23 932	4 667	1 167	5 834
Maraicher	49 072	9 569	1 167	10 736
Ouvrier qualifié de l'agriculture	30 046	5 859	1 167	7 026
Eleveur de bétail	85 034	16 582	1 167	17 749
Agriculteur de cultures vivrières	21 104	4 115	1 167	5 282
Maçon	58 212	11 351	1 167	12 518
Mécanicien garagiste	40 615	7 920	1 167	9 087
Mécanicien réparateur de petit engin	36 268	7 072	1 167	8 239
Electricien bâtiment	43 901	8 561	1 167	9 728
Boucher	68 079	13 275	1 167	14 442
Menuisier	41 843	8 159	1 167	9 326
Tailleur	33 916	6 614	1 167	7 781
Couturière	30 746	5 995	1 167	7 162
Cordonnier	34 103	6 650	1 167	7 817
Conducteur de moto taxi	56 624	11 042	1 167	12 209
Chauffeur de taxi	45 014	8 778	1 167	9 945
Conducteur de camion	81 005	15 796	1 167	16 963
Domestique, bonne, aide-ménagère	19 839	3 869	1 167	5 036
Main d'œuvre agricole	18 186	3 546	1 167	4 713
Chef cuisinier	63 199	12 324	1 167	13 491
Cuisinier	42 860	8 358	1 167	9 525
Vendeur de légume et arachide tous les condiments	48 854	9 526	1 167	10 693
Vendeur de fruits	42 800	8 346	1 167	9 513
Vendeur d'aliments	34 213	6 672	1 167	7 839
Commerçant en magasin (gros et détail)	49 070	9 569	1 167	10 736

Classification des assujettis du secteur informel au régime de sécurité sociale selon leur capacité contributive

Revenus et capacités contributives des assujettis par corps de métier au régime de sécurité sociale pour la pension de retraite et l'assurance maladie (extension de la règle de cotisation des agents publics)

Corps de métiers	Revenu moyen mensuel	Cotisation mensuelle pour la retraite	Cotisation mensuelle assurance maladie	Cotisation totale
Agriculteur de cultures commerciales	27 471	5 357	1 923	7 280
Cultivateur	23 932	4 667	1 675	6 342
Maraîcher	49 072	9 569	3 435	13 004
Ouvrier qualifié de l'agriculture	30 046	5 859	1 052	6 911
Éleveur de bétail	85 034	16 582	5 952	22 534
Agriculteur de cultures vivrières	21 104	4 115	1 477	5 592
Maçon	58 212	11 351	4 075	15 426
Mécanicien garagiste	40 615	7 920	2 843	10 763
Mécanicien réparateur de petit engin	36 268	7 072	2 539	9 611
Électricien bâtiment	43 901	8 561	3 073	11 634
Boucher	68 079	13 275	4 766	18 041
Menuisier	41 843	8 159	2 929	11 088
Tailleur	33 916	6 614	2 374	8 988
Couturière	30 746	5 995	2 152	8 147
Cordonnier	34 103	6 650	2 387	9 037
Conducteur de moto taxi	56 624	11 042	3 964	15 006
Chauffeur de taxi	45 014	8 778	3 151	11 929
Conducteur de camion	81 005	15 796	5 670	21 466
Domestique, bonne, aide-ménagère	19 839	3 869	694	4 563
Main d'œuvre agricole	18 186	3 546	637	4 183
Chef cuisinier	63 199	12 324	2 212	14 536
Cuisinier	42 860	8 358	1 500	9 858
Vendeur de légume et arachide tous les condiments	48 854	9 526	3 420	12 946
Vendeur de fruits	42 800	8 346	2 996	11 342
Vendeur d'aliments	34 213	6 672	2 395	9 067
Commerçant en magasin (gros et détail)	49 070	9 569	3 435	13 004

Conclusion et recommandation

- ❑ Les travailleurs du secteur informel ont dans la plupart un revenu d'activité relativement faible
- ❑ La stratégie d'extension de la sécurité sociale, notamment la pension de retraite, aux travailleurs du secteur informel doit tenir compte du niveau de revenu des différents assujettis en privilégiant, pour un début, ceux ayant un revenu un peu élevé.
- ❑ la meilleure manière de procéder serait de considérer les revenus moyens par de corps de métier pour déterminer la capacité contributive de chaque assujetti. L'application du taux de cotisation établi par la CNSS pour les assujettis du secteur informel peu permettre de déterminer cette capacité contributive
- ❑ Des collectes de données sur les revenus pourront être organisées à des périodes régulières afin d'actualisé le revenu moyen des différents corps de métiers.
- ❑ Il serait plus efficace d'associer la collecte de la cotisation pour la pension de retraite à celle de la cotisation pour l'assurance maladie en un guichet unique. Un mécanisme de répartition des fonds cotisés par institution de sécurité sociale concernée pourra être défini.